



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 18 janvier 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La rectrice de l'académie de Lyon

à

Mesdames et Messieurs les principaux de collège, proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Rectorat

Cabinet de la rectrice

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour les équipes pédagogiques

Il est admis aujourd'hui qu'il n'existe pas de relations suffisantes entre le système éducatif et le monde de la recherche sur l'éducation, contrairement à d'autres champs d'activité tels que l'économie ou la santé.

La recherche en éducation a permis des avancées intéressantes dans les domaines qui concernent les questions posées actuellement au système éducatif. Il est souhaitable qu'elle puisse travailler dans une proximité renforcée avec les équipes d'écoles et d'établissements.

Les Instituts Carnot de l'Éducation souhaitent contribuer à renforcer ces liens. Ce sont des structures de coopération entre enseignants et chercheurs sur l'éducation, lieux d'échanges, de dialogue et d'élaboration de projets partagés. Leur objectif est d'établir des liens structurés à grande échelle entre le monde de l'éducation et celui de la recherche.

Dans ce cadre, la ministre a décidé qu'un « Institut Carnot de l'Éducation » soit mis en place à titre expérimental dans la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui les équipes pédagogiques de votre établissement peuvent s'inscrire dans cette démarche et rejoindre le réseau des équipes concernées en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ci-joint. Les enseignants auront ainsi le bénéfice d'une aide et d'un accompagnement appuyés sur la recherche.

En ce qui concerne les thèmes, l'AMI propose trois types d'interrogations, au centre des politiques nationales et académiques de l'éducation nationale, trois défis posés à notre système éducatif :

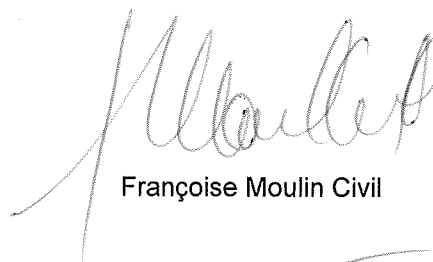
- Comment accueillir tous les élèves dans la diversité de leurs besoins spécifiques (école inclusive) et comment construire des parcours de qualification pour chaque élève tout au long de son cursus scolaire ?
- Comment lutter contre le poids des origines sociales et territoriales dans l'inégale réussite des élèves (mixité sociale, mixité scolaire) ?

- Quelles conditions favorables pour l'entrée des différents bacheliers dans l'enseignement supérieur, quel cursus et quelle pédagogie de la réussite à promouvoir pour chaque type d'étudiant ? Quelles réponses à la diversité sociale des étudiants dans leur réussite universitaire ?

Je vous invite à étudier cet appel à manifestation d'intérêt avec vos équipes au sein du conseil pédagogique ou du conseil école-collège et d'en informer largement tous les personnels de votre école ou de votre établissement.

J'ai demandé aux inspecteurs référents, aux inspecteurs du 1er degré et à la CARDIE de pouvoir répondre aux éventuelles questions qui se poseraient.

J'insiste sur l'importance que revêt cette expérimentation et redis mon souhait que l'académie de Lyon puisse s'inscrire pleinement dans cette démarche qui contribuera à améliorer les pratiques pédagogiques et à enrichir les avancées de la recherche en éducation.



Françoise Moulin Civil

